



## RENTRÉE ■

Les enfants mis à l'honneur

Comme tous les ans, la municipalité remet aux enfants entrant en CP et en 6<sup>e</sup> des ouvrages et des dictionnaires lors d'une rencontre qui aura lieu le vendredi 13 septembre 2013.



## ■ Jardin - Nouvelle saison

Cette année, nous vous invitons à la fête du jardin pédagogique le **vendredi 13 septembre** à partir de 18 h 30.



## AMÉLIORATION DE L'HABITAT ■

Aides

Des aides financières peuvent être octroyées aux propriétaires de logements de plus de 15 ans, qui souhaitent réaliser des travaux de réhabilitation, sous certaines conditions.

Consultations sur rendez-vous en appelant au 0 810 200 133 (prix d'un appel local).

Vous pouvez également retirer les brochures disponibles en mairie.



## Édito du Maire

Chers habitants,

Voici quelques informations importantes à vous communiquer. J'espère avoir le plaisir de vous rencontrer lors des prochaines manifestations annoncées dans ce flash info. D'ici là, je suis à votre disposition pour tous renseignements.

Le Maire,  
Catherine VIAU

## ■ PLU - Approuvé !

Après 24 mois de travail avec les différents organismes publics et la concertation de la population, nous sommes arrivés au terme de l'élaboration de notre plan local d'urbanisme. Il est aujourd'hui approuvé et fixe désormais les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire de notre commune. Vous pouvez, comme pendant son élaboration, le consulter en mairie.



## TAXE - Ordures ménagères ■

Avec la Communauté de communes des Rampennes, nous devons payer une redevance (REOM) calculée sur le nombre de personnes habitant le foyer.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec notre adhésion à la communauté d'agglomération de Bourges Plus, le mode de facturation pour le ramassage, le transport et le traitement des ordures ménagères change et devient une taxe (TEOM).

A titre indicatif, le taux est d'environ 10 %. Pour vous permettre de faire le calcul, il faut appliquer les 10 % au montant de la valeur

locative inscrite sur votre taxe foncière. Ce sont donc les propriétaires qui ont la charge de cette taxe.

Ils peuvent la répercuter dans les charges de leurs locataires.

Attention la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est due même si vous n'utilisez pas effectivement le service d'enlèvement des ordures.





## 2014 - Nouvelles déchetteries ■

Suite à l'adhésion de Levet à Arnon-Boischaux-Cher, c'est le SMIRTOM du Saint-Amandois qui est en charge de la déchetterie de Levet. Au vu du coût de la convention proposée pour que les habitants d'Arçay, Lissay-Lochy et de Vorly, puissent continuer à y accéder (22 000 €). La communauté d'agglomération de Bourges Plus a donc décidé, de ne pas la renouveler au-delà du 31 décembre 2013. C'est pourquoi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, vous devrez déposer vos déchets dans les déchetteries de la communauté d'agglomération de Bourges Plus.



Elles sont au nombre de six. Le dépôt est gratuit et réservé aux particuliers. elles acceptent tous types de déchets, même les déchets amiantés inertes. Les déchetteries de Saint-Just et de Trouy sont les plus proches. Vous pourrez accéder également aux déchetteries des Quatre-vents, des Danjons à Bourges mais aussi de La Chapelle-Saint-Ursin, Berry-Bouy, Marmagne et Saint-Doulchard. Pour les horaires d'ouverture de celles-ci, vous pouvez consulter le site de Bourges Plus [www.agglomeration-plus.fr](http://www.agglomeration-plus.fr).

### Horaires d'ouverture des déchetteries de Saint-Just et Trouy :

#### Horaires d'été (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre)

Lundi ..... 9 h à 12 h et 15 h à 18 h  
Mardi ..... fermé  
Mercredi ..... 15 h à 18 h  
Jeudi ..... fermé  
Vendredi ..... 15 h à 18 h  
Samedi ..... 9 h à 12 h et 15 h à 18 h  
Dimanche ..... fermé

#### Horaires d'hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)

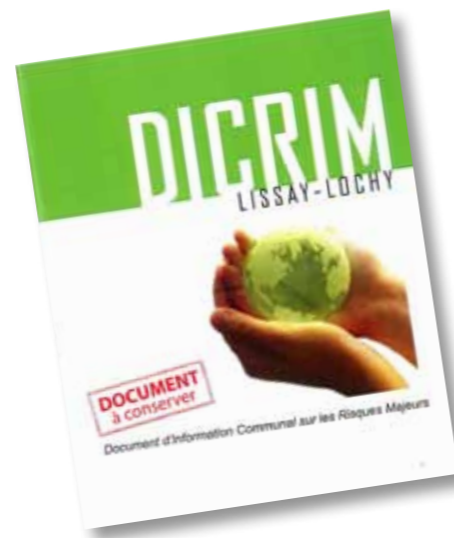
Lundi ..... 9 h à 12 h et 14 h à 17 h  
Mardi ..... fermé  
Mercredi ..... 14 h à 17 h  
Jeudi ..... fermé  
Vendredi ..... 14 h à 17 h  
Samedi ..... 9 h à 12 h et 14 h à 17 h  
Dimanche ..... fermé

## ■ DICRIM

### Document à conserver

Une série de dispositions législatives et réglementaires a imposé ces dernières années que la population soit informée préventivement des risques majeurs auxquels elle peut être exposée.

Nous avons donc opté pour l'édition d'un fascicule de 20 pages, qui vous est distribué en même temps que le « Flash info N° 9 », afin de vous aider à vous protéger et que vous ne manquerez pas de conserver précieusement.



## ■ TITRE de Transport scolaire

Nous vous rappelons que vous devez faire la demande de titre de transport scolaire, pour l'école primaire de Levet à la mairie de Lissay-Lochy (et non à la mairie de Levet). Mme Teillet vous remettra les cartes contre signature, après que vous ayez pris connaissance avec vos enfants du règlement interne au transport.

**Mairie de Lissay-Lochy**  
Rue Saint-Hilaire  
18340 Lissay-Lochy  
Tél. 02 48 25 31 73

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et le jeudi de 17 h à 19 h. Fermé le mercredi.

Pour les collégiens et lycéens, c'est auprès de l'Espace Nation d'Agglobus que vous devez en faire la demande.

**Espace Nation**  
1, place de la Nation  
18000 Bourges  
Tél. 02 48 27 99 99

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 18 h.

## ■ CRÈCHE PARENTALE

### Pour vos enfants

La commune de Lissay-Lochy conventionne et participe financièrement à la crèche parentale «Pirouette-Galipette» pour vous proposer un multi-accueil avec deux solutions de garde :

- La crèche jusqu'à 4 ans
- La Halte-garderie jusqu'à 6 ans

➤ **Pirouette-galipette**  
4, impasse Jules Romain  
18340 Plaimpied-Givaudins - Tél. 09 83 73 38 32



## ÉCLAIRAGE PUBLIC - À voir ! ■

Après la sécurisation du tourne-à-gauche au Clos de Rougemont par la mise en place de 8 candélabres, nous avons décidé de renforcer la visibilité dans le bourg de Lissay avec l'apport de points d'éclairages au niveau du rétrécissement et du «Gouillat».

Deux candélabres seront également installés dans la rue Gallicher. Ceux de l'impasse de la Croix Barbière seront remplacés. Ces travaux sont prévus de mi-octobre à fin novembre..



## ■ MUSIQUE

### Et dansez maintenant !

Les musiciens du groupe « Hop ar Noz » qui répètent tous les vendredis soirs dans la salle des fêtes de Lissay-Lochy, proposent à tous les danseurs et mélomanes un thé dansant avec une initiation à la danse le **dimanche 24 novembre** à partir de 14 h.

> Venez nombreux !

## ÉGLISE - Saint-Hilaire

Les travaux, non sans mal, se sont achevés dans notre église.

Ces travaux permettront de préserver et de pérenniser l'ensemble de l'édifice. Nous tenons à remercier tous les généreux donateurs qui nous ont permis de réaliser la rénovation de la voûte du cœur, de la réparation et de la protection des vitraux.

Pour découvrir l'ensemble de cette restauration, nous vous invitons à l'inauguration qui aura lieu le samedi 12 octobre prochain à partir de 11 h.

**Photo église**